

FORCE OUVRIÈRE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

FOSIS RENCONTRE LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA DGSCGC

Lundi 6 décembre 2021, le directeur de la DGSCGC, Alain THIRION, assisté par Madame Isabelle MÉRIGNAN et le Colonel Laurent KIHL a reçu la délégation FOSIS représentée par Nicolas Corneloup (87) secrétaire général adjoint, Yann Moysan (17), Sébastien Favotto (82) et Gwenaël Regard (11) pendant plus de deux heures.

Cette rencontre fut l'occasion pour FOSIS d'aborder les sujets que nous défendons :

- La suppression de la condition des 7 ans d'expérience lié à l'attribution de la NBI. Ce chantier est dans « le viseur » mais le ministère de l'Intérieur doit pousser auprès de la DGAFP pour permettre la modification de ce décret et son passage dans les instances.
- L'application des journées de congés de fractionnement comme tout fonctionnaire territorial à droit, nous avons une nouvelle fois dénoncé les SDIS mauvais élèves.
- L'ouverture des CET (Compte épargne temps) pour tous les pompiers qui le souhaite, certains SDIS refusant encore aux SPP en gardes postés ce droit.
 - > Sur ces deux points la DGSCGC fera une information aux DDSIS
- La suppression de l'arrêté du 20 avril 2012 fixant l'IB minimal et l'IB maximal servant de base de calcul à l'indemnité de responsabilité.
- La révision de certaines grilles indiciaires relevant encore des incohérences ex ADJ et LT2 identique.
- Le financement des SIS nous avons demandé plus de transparence sur la part de la TSCA alloué aux départements et évoqués la solidarité entre départements.
- L'organisation de concours de caporaux et sergents de SPP plus réguliers, le Directeur nous a confirmer que ce devrait être tous les 2 ans.
- Des dates uniques de début de concours et examen de sous-officiers.
- La reconnaissance indemnitaire des spécialités animaliers, drones, reconnaissance longue durée, GREX.



FORCE OUVRIÈRE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

Nous avons également rappelé les problèmes d'effectifs que l'on retrouve actuellement dans beaucoup de SDIS et de dénoncer l'utilisation abusive des SPV en garde posté en lieu et place des SPP.

Concernant la loi Matras 34 décrets devraient voir le jour dans les mois à venir, mais la priorité sera donnée au carence ambulancière, aux plateformes 112 et à la reconnaissance de l'engagement en cas de décès, blessure grave ou d'acte de bravoure (nomination à l'échelon ou au grade supérieur).

Une réunion sur la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (LOPMI) est prévue jeudi 8 décembre, où nous pourrons évoquer d'autres sujets (reconnaissance des PATS, modernisation du SSSM, le SUAP l'organisation des SIS, fin de carrière, sécurité des personnels...)

FOSIS A TROUVÉ UNE OREILLE ATTENTIVE À NOS REVENDICATIONS ET NOUS NE DOUTONS PAS DE VOIR ABOUTIR CERTAINS DE CES POINTS DANS LES PROCHAINS MOIS.